

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2026-06-15-40
CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN ; Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Monique ALLÈGRE ; Michael DE SMET donne procuration à Maryline OGIER ; Fabrice PRAVE donne procuration à Jean-Michel SIARD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Maryline OGIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarif du repas des aînés 2026 pour les adhérents du club Naustre Oustau non-résidents de la commune

Monsieur le Maire propose de réunir les personnes de 65 ans et plus autour d'un repas le dimanche 20 septembre 2026 selon les conditions suivantes :

- Pour les 65 ans et plus, habitants la commune et accompagnés de leur conjoint, le coût du repas sera pris en charge par la municipalité.
- Pour les 65 ans et plus, adhérents du club Naustre Oustau non-résidents de la commune, le coût du repas sera facturé 31 € par personne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Fixe** le tarif du repas des aînés du 20 septembre 2026, gratuit pour les habitants de la commune avec leur conjoint et 31 € par personne pour les adhérents du club Naustre Oustau non-résidents de la commune.

VOTE : 7 +4p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Maryline OGIER



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **19 JUIN 2026**
Affiché le **19 JUIN 2026**